

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 8 avril 2024, à 19 h 30 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2024-43

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

2024-44

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 27 MARS 2024

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 4 et 27 mars 2024 tel quel.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 5 avril 2024.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2024-45

AUTORISATION DE PROJET – FONDS DE DÉVELOPPEMENT – SALLE DE CONFÉRENCE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention afin de rénover ses bureaux;

ATTENDU QUE les rencontres en visioconférence ont de plus en plus de place dans le quotidien de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas munie d'un système permettant de bien assister à ses rencontres rendant la tâche parfois complexe;

ATTENDU QUE les organismes de la municipalité ont également des besoins concernant des rencontres en visioconférence ainsi que des formations à distance;

ATTENDU QUE la salle de conférence pourra être aménagée afin de recevoir du matériel et être prêtée aux organismes de la communauté selon leur besoin;

ATTENDU QUE le matériel nécessaire est coûteux et que le conseil désire déposer un projet dans l'un ou l'autre du fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE la directrice générale soit autorisée à contacter les organismes de la municipalité afin d'obtenir des lettres d'appuis aux projets;

QUE la directrice générale soit autorisée à contacter des entreprises afin d'obtenir des soumissions pour l'achat et l'installation de matériels;

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer un projet dans le fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy;

QUE le projet puisse être déposé dans le même dépôt que le projet de captation vidéo des séances du conseil.

2024-46

AUTORISATION DE PROJET – FONDS DE DÉVELOPPEMENT – CAPTATION DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention afin de rénover ses bureaux et aura une salle du conseil aménagée de sorte que la captation vidéo sera possible;

ATTENDU QUE lors des séances du conseil pendant la période de la COVID-19, les séances étaient diffusées en direct sur internet, celles-ci étaient suivies par un plus grand nombre de citoyens qu'uniquement en présentiel;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas munie d'un tel système et doit procéder à l'achat et l'installation de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil est persuadé que les séances du conseil pourraient rejoindre un plus grand public ainsi que de permettre aux personnes plus âgées ou à mobilité réduite d'assister aux séances à distance, leur permettant ainsi d'avoir la possibilité de poser leurs questions et se tenir informés;

ATTENDU QUE les séances seront enregistrées et diffusées sur le site internet de la municipalité permettant un meilleur accès à tous;

ATTENDU QUE la municipalité procédera à un recueil de signatures numérique et physique parmi la population afin de sonder l'intérêt de ceux-ci en appui au projet;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer à récolter des signatures de la population afin d'obtenir leur appui aux projets;

QUE le libellé sera le suivant :

Je, Citoyen de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, appuie le projet d'achat d'équipement pour la captation des séances du conseil par la municipalité afin que je puisse y accéder à distance et obtenir des archives des séances à partir du site internet. Je reconnais que ce projet serait facilitateur pour rejoindre plus de citoyens et ainsi, les tenir plus informés des différents aspects de leur municipalité.

QUE les informations suivantes seront demandées : Nom, prénom et adresse;

QUE les informations recueillies que ce soit en format numérique ou physique seront destinées aux de ce projet uniquement;

QUE la directrice générale soit autorisée à contacter des entreprises afin d'obtenir des soumissions pour l'achat et l'installation de matériels;

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer un projet dans le fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy;

QUE le projet puisse être déposé dans le même dépôt que le projet de la salle de conférence.

2024-47

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE le conseil désire prendre en charge l'organisation de la Fête nationale;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière doit être déposée pour le 9 avril 2024;

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le conseil autorise la directrice générale a déposé une demande d'aide financière au nom de la municipalité.

2024-48

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-01 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-02

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Denis Martel, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2024-01 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-49

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-02 DE MANIÈRE À IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN ET LA DESCRIPTION DE TOUTE MESURE PERMETTANT D'ATTÉNUER LES EFFETS NOCIFS OU INDÉSIRABLES DE CES MILIEUX.

ATTENDU QU'en date du 9 mai 2018, le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91010-PU-01-02-2018;

ATTENDU QUE la section VI du chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) permet à la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 109,1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le processus de modification du plan d'urbanisme débute par l'adoption, par le conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, d'un projet de règlement;

ATTENDU QUE l'article 109.2 de la susdite Loi stipule que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse;

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité du conseil :

- 1) Que soit adopté, par résolution, le projet de règlement de modification au plan d'urbanisme portant le numéro 2024-01;
- 2) Que le présent projet de règlement fasse l'objet d'une consultation publique à se tenir le jeudi, 2 mai 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la Municipalité, située au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;
- 3) Qu'une copie certifiée conforme du projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté soient transmises aux municipalités limitrophes ainsi qu'à la MRC du Domaine-du-Roy.

2024-50

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Roger Villeneuve soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un second mandat se terminant le 31 décembre 2027.

2024-51

EMBAUCHE – ENTRETIEN SALLE COMMUNAUTAIRE ET CHALET LOCATIF

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au grand ménage ainsi qu'à l'entretien régulier de la salle communautaire et du chalet locatif situé au parc de la chute;

ATTENDU QUE la tâche était présentement effectuée par les travaux publics depuis le départ de l'ancienne ressource;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un dépôt de candidature pour le poste;

ATTENDU QUE l'administration a rencontré le candidat et est prête à commencer son essai;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste de quelques heures semaines selon les réservations des installations;

ATTENDU QUE des petites tâches connexes pourraient être ajoutées en cours de mandat tel que de l'aide sporadique aux travaux publics;

ATTENDU QUE le candidat sera rémunéré selon les conditions et avantages stipulés dans la Politique de gestion des employés 2023 -2026 pour le poste de préposé;

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Mario Dubois soit engagé au poste de préposé à l'entretien;

QUE la probation de trois mois comme indiqué à la Politique de gestion débute dès sa première journée.

2024-52

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 5 avril 2024.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme incendie janvier 2024	36.68 \$	10011-38579
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$	19862
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$	19869
Beneva Groupe Financier	Mensualité	2 320.05 \$	19876
Eurofins	Test eau potable	409.31 \$	19870
Hydro Québec	Électricité 30, rue Martel, usine traitement eau potable	740.93 \$	10011-07916
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103138 Couleur (0.0906\$)	46.77 \$	19871
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103139 Noir et blanc (0.0104 \$/copie)	24.77 \$	19871
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 996.08 \$	19864
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.01 \$	19864
MRC Domaine du roy	Quote part transport coll. et adapté	195.79 \$	19864
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	697.41 \$	19873
Revenu Canada	Cotisation	1 515.97 \$	09410-66695
Revenu Québec	Cotisation	4 088.11 \$	09410-61991
Stantec	Chargé de projet	1 437.19 \$	19867
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Mars	475.00 \$	19863
Total		21 226.05 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Pièces d'Autos choc	Pièces réparation et entretien Pick-up et trailer	1 542.58 \$	19874
Produits BCM LTÉE	Asphalte froide	717.74 \$	19865
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Matériaux pour bibliothèque	76.99 \$	19875
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Vernis pour bibliothèque	31.03 \$	19875
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Matériel pour réparation mobilier urbain	148.99 \$	19875
Total		2 517.33 \$	

Factures à approuver – sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
MSH	Collecteur sanitaire	2 992.80 \$	19872
Sport direct .ca	Buts de hockey	2 730.55 \$	19866
Total		5 723.35 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

Le conseiller Monsieur Jean-Denis Martel déclare avoir un conflit d'intérêt particulier à l'égard de la question soumise au conseil. Le conseiller Monsieur Jean-Denis Martel confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

2024-53

OCTROI DE CONTRAT – SOUMISSION POUR LA FABRICATION DE NOUVEAUX MEUBLES

ATTENDU QUE le conseil doit procéder à la fabrication de nouveaux meubles pour la salle du conseil et la salle de conférence;

ATTENDU QUE le montant estimé des travaux permet l'octroi de contrat de gré à gré;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de gestion contractuelle, un minimum de 2 entreprises devait être sollicité;

ATTENDU QUE pour assurer la réussite de cet appel d'offres en raison du délai court d'exécution, cinq (5) entreprises locales ont été invitées :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions;

ATTENDU QUE la soumission des Entreprises Éric Fleury, au montant de cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (5 295 \$) plus les taxes applicables pour la salle du conseil et de deux mille quatre cents dollars (2 400 \$) plus les taxes applicables pour la salle de conférence représentent la soumission la plus base;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat aux Entreprises Éric Fleury.

La conseillère Claudia Tremblay déclare avoir un conflit d'intérêt particulier à l'égard de la question soumise au conseil. La conseillère Claudia Tremblay confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

2024-54

OCTROI DE CONTRAT – SPO ÉLECTRIQUE, CHANGEMENT DE LA BOÎTE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE l'hôtel de ville a vécu plusieurs modifications depuis sa construction;

ATTENDU QUE le réseau électrique est complexe et n'a jamais été mis à jour;

ATTENDU QU'un des panneaux est désuet et que plusieurs disjoncteurs ne correspondent pas au réel ou sont abandonnés nécessitant un bon reclassement;

ATTENDU QU'en cas d'état d'urgence, de nouvelles pièces doit être ajoutées et d'autres supprimé du panneau électrique soutenu par la génératrice;

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer un contrat de deux mille deux cents dollars (2 900 \$) plus les taxes applicables à la compagnie SPO Électrique.

2024-55

ACCEPTATION DE SOUMISSION – SÉCAL INSTRUMENT

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Sécal instrument pour la vérification des débitmètres des installations d'eau potable et d'eaux usées et la production de rapport pour un montant de 2 770.97 \$ plus les taxes applicables. Les frais seront appliqués selon leur poste budgétaire et payé par la taxe de services s'y rapportant déjà prévu au budget 2024.

2024-56

ACCEPTATION DE SOUMISSION – NUTRITE PELOUSE – BALAYAGE DE RUE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Nutrite Pelouse pour le balayage des rues pour un montant de 3 448.80 \$ plus les taxes applicables.

2024-57

DEMANDE MAISON DE JEUNES - KERMESSE

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de 200 \$ pour leur activité de kermesse annuelle ;

ATTENDU QUE l'évènement est toujours une réussite et grandement apprécié de la communauté ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande d'aide financière de 200 \$ pour la kermesse.

2024-58

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h09.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec